



Traduire l'employeur devant la justice (emploi de bagagiste)

Par Visiteur

Bonjour, mon employeur m'a fait travailler en s/ effectif pendant des années comme bagagiste à Roissy Charles de Gaulle en s/ traitance et dans des conditions difficiles et il a manqué aux règles de sécurité et malgré nos rappels par le C/É à ces manquements rien n'a été fait ce qui a entraîné mon accident de travail depuis 2007 et avoir été reconnu comme salarié handicapé à 5%.

Est-ce que j'ai le droit de traduire mon employeur en justice pour demander réparation suite à mon état de santé qui se dégrade ? Merci.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Percevez-vous une indemnité au titre de l'accident du travail versée par la sécurité sociale ?

Avez-vous perçu une majoration de cette rente au titre d'une faute inexcusable de l'employeur ?

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui, je reçois que les indemnités journalières de la sécu depuis mon accident de travail, mais aucune rente

Par Visiteur

Cher monsieur,

Dans ce cas, je vous invite à contacter un avocat spécialisé en Droit du travail. En effet, étant donné les circonstances, il semble tout à fait possible d'assigner votre employeur devant les conseils des prud'hommes afin d'obtenir une condamnation de votre employeur à vous verser une rente supplémentaire à l'indemnité journalière sur le fondement de la faute inexcusable.

En effet, compte tenu du non respect intentionnel des règles de sécurité et d'hygiène, cela peut constituer une faute inexcusable.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci de votre réponse